



## Déclaration RG SNECA – 02 octobre 2018

Le SNECA se réjouit de la bonne fin du dossier Rétribution Globale.

L'accord signé en 2015, sera donc appliqué dans l'ensemble des Caisses Régionales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le SNECA a consacré beaucoup de temps ces dernières années à accompagner les collègues des Caisses Régionales, pour analyser, décrypter et décliner cet accord sur le plan local.

Mais le point d'orgue aura certainement été l'accompagnement de nos collègues de la Caisse Régionale de Guadeloupe pour lesquels le chemin a été long et tortueux avant d'aboutir à une signature. Pour nous, l'essentiel est fait, même si nous aurions aimé que le calendrier initial soit respecté.

Au 1<sup>er</sup> janvier, **une seule** grille de RCE sera diffusée à l'ensemble des collaborateurs dépendant de la CCN CA. C'est une vraie avancée, et cela devrait donner un peu plus de visibilité au système de rémunération des Caisses Régionales.

N'oublions pas, cependant, qu'un des objectifs majeurs de cet accord était de redonner du poids aux salaires de base afin de nous repositionner au niveau de nos concurrents. La mise en place de cet accord n'est pas une fin en soi. Si la Branche souhaite continuer à afficher des ambitions fortes pour continuer à attirer des jeunes, elle doit pour cela, poursuivre une politique de rémunération attractive pour l'ensemble des salariés. Les signaux envoyés au cours de ces deux dernières années ne vont malheureusement pas dans ce sens puisque plus de la moitié des salariés de la Branche ont perdu du pouvoir d'achat, du fait de la faible revalorisation de la rémunération de base. A ce propos, le SNECA regrette que la FNCA n'ait pas répondu favorablement à la demande du SNECA, qui était d'ouvrir de nouvelles négociations, dès cette réunion de CPPNI, afin de revaloriser la grille salariale de la Branche. Cette négociation aurait également permis de revaloriser la grille pour les RCE 12 et plus, en intégrant le nouveau montant de l'indemnité de forfait.

A travers cette réponse, la FNCA envoie un message négatif aux salariés rattachés à notre CCN, qui ne comprennent pas que l'on ne prenne pas en compte la hausse de l'inflation dans la revalorisation de leur salaire de base.